1003723401

DATE DEPOT :	2010-04-28
NUMERO DE DEPOT :	37234
N° GESTION :	2004B18754
N° SIREN :	709200133
DENOMINATION :	GRAND SALOIR SAINT NICOLAS
ADRESSE :	49 ave d Iéna 75116 Paris
DATE D'ACTE :	2010/03/31
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	FUSION DEFINITIVE
	DELEGATION DE POUVOIR

04B 18754

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT PARIS 16
Le 20/04/2010 Bordereau n°2010/401 Case n°3
Enregistrement : 500 €
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent
Pénalités :
Ext 3189

GRAND SALOIR SAINT NICOLAS

Société par actions simplifiée au capital de 14.761.775 euros
Siège social : 49, Avenue d'Iéna 75116 PARIS
709 200 133 RCS PARIS

EC 31/3/10 FR/SB
DH 31/3/10 –
TA 31/3/10

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 MARS 2010

Greffe de Paris
28 AVR. 2010
N° DE DEPOT 37234

.....

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du projet de traité de fusion et du rapport du Président constate que sur le projet de traité de fusion a été commise une erreur matérielle aux articles II.2, II.3 et II.5 sur le montant du passif apporté, le montant de l'actif net apporté, le montant du mali de fusion.

Elle décide de procéder à la rectification de cette erreur matérielle et de signer en conséquence ce jour un traité de fusion définitif avec la société TRADI FRANCE prenant en compte ces modifications.

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du projet de traité de fusion, du rapport du Président, après avoir pris acte de l'établissement par le Président d'une situation comptable intermédiaire au 31 décembre 2009 pour les besoins de la présente opération et de l'absence de certification de cette situation par le Commissaire aux comptes, et donné toute décharge à ce sujet au Président, aux autres mandataires sociaux et au Commissaire aux comptes de la Société, approuve dans toutes ses dispositions cette fusion avec effet rétroactif au 1er avril 2009, intervenu avec la société TRADI FRANCE, aux termes de laquelle la société TRADI FRANCE fait apport de la totalité de son actif moyennant la prise en charge de la totalité de son passif, cet apport-fusion représentant un actif net apporté de 4.720.479 €, et aux termes de laquelle GRAND SALOIR SAINT NICOLAS satisfera à tous les engagements de la société TRADI FRANCE et acquittera son passif.

La société GRAND SALOIR SAINT NICOLAS étant propriétaire de la totalité des actions de la société TRADI FRANCE depuis la date du dépôt au greffe du projet de fusion, il n'y a pas lieu à augmentation de son capital.

L'Associée Unique constate, en conséquence, que ladite fusion est définitivement réalisée et que la société TRADI FRANCE se trouve dissoute, à compter de ce jour, sans liquidation.

La différence entre la valeur nette des biens de la société TRADI FRANCE et la valeur comptable des actions de ladite société au bilan de GRAND SALOIR SAINT NICOLAS, soit 30.342.509 €, sera inscrite à un compte de mali de fusion.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique donne en tant que de besoin tout pouvoir à son Président à l'effet de signer d'une part tout acte confirmatif, complémentaire ou rectificatif qui pourrait être nécessaire à la réalisation de la fusion entre la société TRADI FRANCE et la société GRAND SALOIR SAINT NICOLAS, d'autre part la déclaration de régularité et de conformité prévue par l'article L.236-6 du Code de commerce, et enfin accomplir plus généralement toute formalité utile à la réalisation de ladite fusion.

Cette décision est adoptée

.....

Extrait certifié conforme
Antoine d'Espous
Président